

Avant-propos

« Emploi et gestion publics » est un rapport périodique qui rassemble les données, éclairages et analyses les plus récents de l'OCDE sur la fonction publique. Cette deuxième édition s'intéresse plus particulièrement au thème de la flexibilité dans la fonction publique. Au cours des dernières années, les pouvoirs publics ont eu l'occasion de faire le bilan d'un grand nombre d'enseignements en matière de gestion du personnel et de conception de l'environnement de travail, qui ont été mis en application ou appliqués à plus grande échelle pendant la pandémie de COVID-19. La flexibilité accrue des différentes composantes de la fonction publique est peut-être une conséquence durable de la pandémie, et chacun des chapitres de la présente édition promeut la flexibilité sous un angle distinct. Par exemple, la mobilité des employés (chapitre 1) garantit aux administrations la possibilité de réaffecter les compétences de leurs agents en faveur des domaines prioritaires. La formation et le perfectionnement (chapitre 2) aident les fonctions publiques à suivre le rythme des évolutions sociale et technologique. Enfin, la flexibilité des modalités de travail (chapitre 3), notamment la possibilité de faire du télétravail et l'aménagement des horaires de travail, permet aux agents publics de recourir à de nouvelles façons de travailler qui correspondent mieux à leurs besoins et à leurs aspirations.

Les chapitres 1 à 3 reposent sur de nouvelles données recueillies auprès des pays de l'OCDE dans le cadre de l'édition 2022 de l'Enquête sur le leadership et les aptitudes de la fonction publique. Ils illustrent des évolutions importantes en rapport avec chacun des thèmes évoqués au paragraphe précédent et montrent que les pays de l'OCDE s'appuient de façon notable sur des outils et des politiques à cet égard. Dans le chapitre 4, on prend l'exemple d'un pays donné en observant de plus près dans quelle mesure l'application d'un grand nombre des recommandations issues de l'examen du leadership et des aptitudes auquel l'OCDE a soumis la fonction publique fédérale brésilienne dépend du principe de flexibilité.

Une conclusion récurrente à l'échelle du rapport réside dans le fait que, pour réussir l'intégration de la flexibilité, il convient de la promouvoir grâce à des incitations adaptées et à une bonne culture de la direction et de l'encadrement. Une plus grande volonté, davantage d'investissements planifiés et des données probantes plus nombreuses sont nécessaires dans tous ces domaines. Les chapitres susmentionnés sont complétés par des études de cas portant sur la flexibilité des méthodes de travail en Belgique, en Corée, au Royaume-Uni et en Slovénie.

La publication « Emploi et gestion publics 2023 » a été coordonnée par Dónal Mulligan sous la direction de Daniel Gerson, responsable principal de projets à la Division de la gestion publique et du budget (PMB) de la Direction de la gouvernance publique (GOV) de l'OCDE, qui a pour Directrice Elsa Pilichowski. Jón Blöndal, Chef de PMB, en a assuré la supervision stratégique. Le chapitre 1, consacré à la mobilité stratégique, a été rédigé par Daniel Gerson. Alana Baker a écrit le chapitre 2, consacré à l'instauration de cultures de l'apprentissage dans la fonction publique, et l'étude du cas du Royaume-Uni. François Villeneuve a rédigé le chapitre 3, sur le thème des modalités de travail flexibles. Felicitas Neuhaus a écrit le chapitre 4, qui regroupe les conclusions et les recommandations découlant de l'examen par l'OCDE du leadership et des aptitudes de la fonction publique brésilienne, ainsi que les études des cas belge et slovène. Seok Ahn a rédigé l'étude de cas de la Corée. Ce rapport a été préparé en vue de sa publication par Meral Gedik, qui a bénéficié à ce titre du soutien administratif de Lyora Raab, Deborah Merran et

Aleksandra Bogusz. Les informations nécessaires aux études de cas nationaux ont été gracieusement communiquées par des agents publics de la Belgique (Koen Beirens), de la Slovénie (Mojca Reinhardt) et du Royaume-Uni (équipe du Bureau du développement des compétences et du programme de formation de la fonction publique). Le Secrétariat de l'OCDE tient à remercier les délégués au Groupe de travail sur l'emploi et la gestion publics (PEM) et au Comité de la gouvernance publique (CGP) pour leur implication et leur soutien dans l'élaboration de ce rapport.

Le rapport a été revu par le Groupe de travail de l'OCDE sur l'emploi et la gestion publics (PEM) le 10 mars 2023. Il a été approuvé par le Comité de la gouvernance publique le 13 avril 2023 et préparé pour publication par le Secrétariat.



Extrait de :

Public Employment and Management 2023

Towards a More Flexible Public Service

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/5b378e11-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2023), « Avant-propos », dans *Public Employment and Management 2023 : Towards a More Flexible Public Service*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/506965ca-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.